



Le Mené, le 11 décembre 2025

**Objet : demande de subventions et recensement des besoins 2026**

Mesdames, Messieurs les Responsables d'association,

J'ai le plaisir de vous adresser le formulaire de demande de subvention 2026. Le dossier (formulaire de demande de subvention et d'aides diverses + documents justificatifs) sera à retourner, **avant le 20 janvier 2026**, par courrier à La Mairie du Mené - Service vie associative - La croix Jeanne Even - Collinée - 22330 LE MENE ou si vous le souhaitez par mail à : [sportsvieassociative@mene.fr](mailto:sportsvieassociative@mene.fr)  
Vous pouvez contacter le service « vie associative », au 07 87 50 40 90 (Marie LE GAL) pour vous aider dans cette démarche

Cette année encore, au mois d'octobre 2026, la commune organise une nouvelle formation aux premiers secours (d'une durée de 7h00) destinée au monde associatif. Le coût de cette formation s'élève à 70€ par personne. La mairie prendra à sa charge 50% des frais (50% pour l'association), à hauteur de 5 bénévoles 'maximum' par association. Je vous remercie de prioriser les encadrants et les membres actifs.

Par ailleurs, la Mairie propose une nouvelle formation pour vous aider à l'élaboration de vos affiches grâce à l'outil canva. Cette formation sera gratuite, les modalités de formation vous seront précisées ultérieurement.

Un formulaire de recensement de vos besoins 2026 est également joint au dossier, des formulaires complémentaires seront sollicités par suite pour préciser les demandes à effectuer auprès de la Mairie (prêts de minibus, de barrières, de buvettes) ou auprès de la LCBC (demandes de poubelles).

Je souhaite également attirer votre attention sur le nouveau site internet de la Mairie qui vous permet :

- dans la rubrique « agenda » de déclarer vos événements
- dans la rubrique « organisation d'un évènement » de retrouver des informations sur les démarches à effectuer et les formulaires à compléter.

Amicalement,

Cyril CONAN

Maire-Adjoint en charge du sport, vie associative - culturelle et communication

### Rappel des délais à respecter avant votre manifestation

minibus	2 semaines avant le prêt
barrières**	2 semaines avant la manifestation
déclaration de buvettes	3 semaines avant la manifestation
salles	au + tôt – un délai de 2 semaines étant sollicité

Après avoir complété le document « recensement des besoins 2026 », des formulaires complémentaires vous seront transmis pour préciser vos besoins. Ces formulaires devront être renvoyés à l'adresse [sportsvieassociative@mene.fr](mailto:sportsvieassociative@mene.fr) ou en Mairies.

Un formulaire pour les demandes de poubelles sera également à compléter mais à transmettre à Loudéac Communauté 2 mois avant la manifestation.

**\*\*Pour des conditions d'organisation, les barrières devront être prises au service technique de St Jacut ou de Plessala les vendredis à 14H00 puis déposées les lundis entre 8H00 et 8H30.**

Les services municipaux (service propreté, vie associative et services techniques) œuvrent pour le bon fonctionnement de vos manifestations ; en contrepartie, la commune vous demande de respecter les espaces, matériels ou véhicules mis à votre disposition lors de vos évènements. Nous vous demandons de porter une attention particulière aux économies d'énergie (lumières- chauffage), à la gestion des déchets et à l'ouverture-fermeture des portes de vos lieux de vie.